


# ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AIX-EN-PROVENCE.

OUVERT LE 07/10/2019 À 09 HEURES , CE REGISTRE EST CLOS DEPUIS LE 07/11/2019 À 12 HEURES

[RETOUR À L'ACCUEIL](#)

## RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Rapport du commissaire enquêteur

6.94 Mo  

Avis et conclusions du commissaire enquêteur

233.69 Ko  

**Avis favorable**

et **4 recommandations** :

1. réaliser dans les meilleurs délais l'aménagement de l'espace de loisirs et de promenade le long de la rivière de l'Arc,
2. laisser, en cohérence avec le bâti existant dans le quartier Pey-Blanc le long de la RD17, les parcelles en première ligne au sud de cette RD17 en UD 10 m (soit en R+2), le reste de ce quartier pouvant passer en UD avec prescription de hauteur à 7 mètres,
3. réaliser un rond-point dans le quartier des Trois Pigeons au niveau du débouché de la future déviation de la RD7 et de l'entreprise qui sera délocalisée sur la RD8n,
4. spécifier que le passage de UM à UD dans le secteur du Val Fleury se fera en UD 10 m (soit en R+2).

concernant la modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aix-en-Provence.

Aix-en-Provence, le 29 novembre 2019

Le commissaire enquêteur



Philippe-Gérard PAUTROT